

Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile géré par l'association :

Présidente de l'ADAPEI 49 : Madame CHAUTARD

Contact pour la section de Segré : Madame MAZEAU

mazeau@adapei49.asso.fr

ADMISSION AU S.E.S.S.A.D.

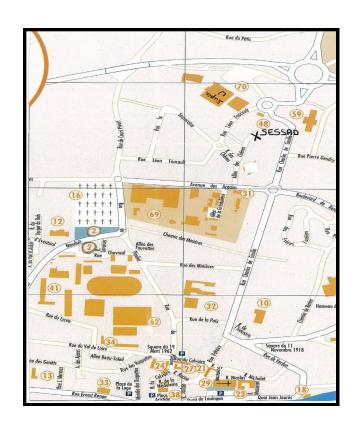
L'accompagnement du S.E.S.S.A.D. peut se mettre en place à réception, par le service, de la notification MDA et dès lors que la capacité d'accueil le permet. Lors de la première prise de contact de la famille, une visite et une présentation du S.E.S.S.A.D. sont proposées. Lorsqu'une place se libère, le S.E.S.S.A.D. recontacte la famille pour engager la procédure d'admission.

MDA

6, rue Jean Lecuit
49000 ANGERS
80800.490.049
contact@mda.cg49.fr
http://www.mda.cg49.fr



Localisation — SEGRE



COORDONNEES:

S.E.S.S.A.D de Segré

12 allée des Chênes

49500 SEGRE

202.41.92.31.00

302.41.92.41.34

sessad-segre@adapei49.asso.fr



Service d'
Education
Spécialisée et de
Soins
A
Domicile



S.E.S.S.A.D. Segré

Agrément :

L'agence Régionale de Santé (ARS) délivre un agrément autorisant le S.E.S.S.A.D. à accueillir 25 enfants, âgés de 0 à 20 ans, déficients intellectuels avec ou sans troubles associés et manifestant des troubles du comportement.

Arrêté du 22 juin 2007

Mission:

L'accompagnement du S.E.S.S.A.D. vise à soutenir l'enfant, dans son environnement familial et social, en tenant compte de ses besoins, sur les plans éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques.

Fonctionnement:

Le service est ouvert 200 jours par an, du lundi au vendredi. Le secrétariat est ouvert de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Les éducateurs se déplacent sur les lieux de vie de l'enfant. Le transport est assuré en priorité par la famille.

L'enfant et sa famille sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire :

- une équipe de direction : une directrice et une chef de service
- une équipe éducative : 3 éducateurs de jeunes enfants et 2 éducatrices spécialisées
- une équipe thérapeutique : une psychologue et une psychomotricienne
- une secrétaire
- un agent d'entretien

Le service collabore avec les médecins et les orthophonistes du secteur libéral.

Orientation vers le S.E.S.S.A.D.:

Les enfants présentent un retard d'éveil, des difficultés de langage, d'apprentissage scolaire, des difficultés relationnelles, un comportement perturbé, un besoin d'aide à l'autonomie ...

Ces difficultés sont repérées par la famille, l'école, les structures de soins et/ou les services sociaux en lien avec la famille.

La famille s'adresse à la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) pour constituer et mettre en place un soutien pour l'enfant. La MDA adresse l'enfant au S.E.S.S.A.D., par la voie d'une notification.

Accueil et période d'observation :

Des évaluations individuelles spécialisées sont menées par les professionnels de l'équipe, afin d'identifier au mieux les besoins de l'enfant.

Durant cette période, l'éducateur référent échange régulièrement avec les parents et prend contact avec les partenaires intervenant auprès de l'enfant.



Accompagnement de l'enfant en lien étroit avec les familles :

A l'issue de la période d'observation, un projet personnalisé est co-élaboré avec la famille, sur la base des besoins repérés.

L'accompagnement sur le plan éducatif vise à développer les potentialités, l'autonomie, les capacités de socialisation. Le suivi est individuel ou dans le cadre d'ateliers collectifs.

L'accompagnement sur le plan pédagogique s'exprime à travers les liens de partenariat avec les enseignants, le soutien de l'enfant dans sa place d'élève, l'acquisition d'une plus grande confiance en soi et d'une meilleure disponibilité à l'apprentissage.

L'accompagnement sur le plan thérapeutique peut être :

- un soutien ou un suivi psychologique pour comprendre les difficultés nommées, soulager certaines souffrances psychiques et envisager un processus favorable d'évolution.
- Une rééducation psychomotrice pour favoriser un mieux être psychique et corporel
- Une rééducation orthophonique

Partenaires:

Le S.E.S.S.A.D. intervient dans le cadre de vie et comme partenaire de l'environnement familial, scolaire et social de l'enfant. A ce titre, il est amené à travailler en étroite collaboration avec :

- les lieux d'accueil de l'enfant (halte-garderie, crèche, assistante maternelle ...)
- L'école, le collège et ses acteurs (enseignant référent, directeur d'établissement, enseignants ...)
- Les professionnels médicaux et paramédicaux du secteur libéral
- Les services de soins (CAMSP, CMP, CHU ...)
- Les services sociaux (MDS, ASE ...)
- Les structures de droit commun (bibliothèque, piscine, ludothèque ...)
- Les autres structures médico-sociales (S.E.S.S.A.D., IME ...)